



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/550
16 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA FORCE INTÉRIMAIRE DES NATIONS UNIES AU LIBAN

(pour la période allant du 18 janvier au 16 juillet 1997)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1095 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 28 janvier 1997, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour une nouvelle période de six mois, soit jusqu'au 31 juillet 1997. Il porte sur les faits nouveaux survenus depuis le dernier rapport, qui était daté du 20 janvier 1997 (S/1997/42).

II. SITUATION DANS LA ZONE D'OPÉRATIONS

2. Au cours des six derniers mois, les hostilités se sont poursuivies entre les Forces de défense israéliennes (FDI) et les forces de facto – leurs auxiliaires libanais locaux – d'une part, et des éléments armés qui ont proclamé leur résistance à l'occupation israélienne, d'autre part. Les actes d'hostilité ont été plus nombreux que lors de la période précédente.

3. La FINUL a recensé 154 opérations menées par des éléments armés contre les FDI et les forces de facto (6 pendant la deuxième moitié de janvier, 35 en février, 9 en mars, 18 en avril, 31 en mai, 36 en juin et 19 pendant la première moitié de juillet). Plus de 210 opérations ont par ailleurs été signalées au nord du Litani. Ces attaques ont, dans leur grande majorité, été menées par la Résistance islamique, aile militaire de l'organisation musulmane chiite Hezbollah. Quelques-unes ont été lancées par le mouvement chiite Amal. Trois ont été imputées à des groupes palestiniens, mais la FINUL n'a pas pu confirmer ces informations. Lors des attaques dirigées contre les forces susmentionnées, les éléments armés ont utilisé des armes individuelles, des mortiers, des grenades à tube, des missiles antichar, des engins piégés et des roquettes. Ils ont employé plus fréquemment des mortiers à longue portée. Pendant la période considérée, des éléments armés ont tiré plus de 1 400 projectiles, obus de mortier, roquettes et missiles antichar.

4. En ripostant à ces attaques ou en lançant elle-mêmes des opérations, les FDI et les forces de facto ont utilisé des pièces d'artillerie, des mortiers, des chars, des hélicoptères de combat et des avions. Elles ont effectué des

bombardements d'artillerie à titre préventif, plus nombreux que lors des périodes précédentes, habituellement pour couvrir des mouvements de troupes ou des patrouilles. Elles ont aussi multiplié les patrouilles au-delà des positions les plus avancées. D'autre part, et c'est là un fait nouveau, elles ont utilisé des bombes d'accotement en dehors de la zone contrôlée par Israël. La FINUL a enregistré plus de 12 000 tirs de pièces d'artillerie, de mortiers et de chars provenant de ces forces, soit un chiffre plus élevé que celui de la période précédente. Les opérations aériennes menées par les FDI sont restées intenses pendant toute la période considérée. Elles se situaient au nord du Litani, à l'exception de deux d'entre elles qui ont été menées respectivement dans le secteur du bataillon népalais le 9 février et dans le secteur du bataillon ghanéen le 1er juin.

5. Comme précédemment, la marine israélienne a patrouillé les eaux territoriales libanaises dans le sud et imposé des restrictions aux pêcheurs locaux.

6. Les tirs dirigés contre des zones habitées ont été relativement peu nombreux, mais il y a eu plusieurs incidents graves. Dans la zone d'opérations de la Force, le principal incident s'est produit le 12 juillet, lorsqu'un civil a été tué à Adshit Al Qusayr par un projectile fléchette tiré par un char des FDI/forces de facto. D'autres incidents graves ont été signalés au nord du Litani. Le 18 février, un civil a été tué et deux autres blessés par des obus tirés par les FDI/forces de facto à Habbush et dans un autre village situé à proximité. Le 6 juillet, trois civils ont été blessés par des tirs d'artillerie effectués par ces mêmes forces dans des villages situés dans la région d'Iqlim al-Touffah. Le 14 juillet, deux civils ont été tués et un autre blessé par des obus de mortier près de Saïda, les FDI/forces de facto étant là encore à l'origine des tirs. Le 15 juillet, deux civils ont été blessés à Demishkiye par des éclats de roquettes tirées par des éléments armés. Le 25 avril et les 3, 6 et 15 juillet, des obus de mortier et des roquettes lancés par des éléments armés sur les positions des FDI/forces de facto situées le long de la frontière israélo-libanaises sont tombées en territoire israélien.

7. Les bombes d'accotement ont fait un plus grand nombre de victimes parmi la population civile. Dans la zone d'opérations de la FINUL, un civil a été tué par un engin piégé portant des inscriptions en hébreu près de Frun le 20 février. Le 5 mai, quatre civils ont été blessés par un engin piégé que des éléments armés ont fait exploser à proximité d'El Qlaiaa. D'autres incidents ont été signalés au nord du Litani, un notamment qui s'est produit le 6 mai et au cours duquel deux civils ont été tués et deux autres blessés par des bombes posées par les FDI/forces de facto près de Nabatiyeh. Certaines sources rapportent également qu'un civil a été tué par l'explosion d'un engin piégé le 4 juin dans l'extrême sud de la vallée de la Bekaa et un autre le 18 juin près de Jezzine.

8. La FINUL a continué à chercher à circonscrire le conflit et à protéger la population. Utilisant son réseau de points de contrôle et de postes d'observation, son programme actif de patrouilles ainsi que des contacts permanents avec les parties, la Force a fait de son mieux pour éviter que sa zone de déploiement ne soit utilisée pour des actes d'hostilité et pour désamorcer les incidents risquant de dégénérer. Elle s'est aussi déployée, en

/...

fonction des besoins, de façon à protéger dans une certaine mesure les villages et les cultivateurs travaillant dans les champs.

9. Comme indiqué dans le rapport soumis au mois de juillet 1996 (S/1996/575, par. 23), la FINUL a obtenu des FDI qu'elles s'engagent à respecter une zone de sécurité auprès des positions de la FINUL et elle a obtenu de la Résistance islamique l'assurance que celle-ci ne mènerait pas d'opérations dans le voisinage des positions de la FINUL. Pendant la période considérée, les deux parties ont continué de faire preuve de retenue, mais il y a quand même eu au total 68 incidents au cours desquels on a tiré sur les positions de la FINUL ou à proximité ou sur des membres de la Force (40 ont été attribués aux FDI et aux forces de facto, 15 à des éléments armés et 13 à des éléments non identifiés). La FINUL a dans chaque cas élevé immédiatement des protestations auprès des autorités concernées.

10. Conformément à un accord conclu au cours d'une année antérieure, les FDI ont observé des limitations imposées pour leurs activités dans le secteur du bataillon norvégien. Pendant la période considérée, le contrôle de l'accès à ce secteur a suscité quelques frictions entre les FDI et la FINUL. Le 27 avril, les FDI ont mis des obstacles aux déplacements des véhicules des Nations Unies qui pénétraient dans le secteur du bataillon norvégien, après l'interdiction faite à ces forces par le bataillon de tenir des réunions avec des villageois dans le secteur. La FINUL a protesté à la suite de cet incident. Les 24 et 25 mai, les FDI, réagissant de nouveau au fait que le bataillon leur avait refusé l'autorisation de tenir des réunions en raison d'un préavis insuffisant, ont fermé les points de franchissement de la frontière à Metullah et à Rosh Haniqra, ainsi qu'un point de contrôle des FDI/forces de facto situé sur la route qui longe la côte, à proximité de Naqoura. La FINUL a vivement protesté contre cette restriction imposée à sa liberté de mouvement. La question a été réglée à la suite de négociations.

11. Les 28 et 29 mai, des éléments de la Résistance islamique ont arrêté des véhicules de la FINUL à trois reprises, en harcelant leurs occupants, ceci en réaction à des informations selon lesquelles les FDI auraient acquis des véhicules qui appartenaient à l'ONU. La FINUL a vivement protesté contre ces harcèlements et obtenu l'assurance qu'il y serait mis fin. Après enquête, on a découvert que la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement avait vendu à un Israélien un certain nombre de véhicules anciens, qui étaient dans un état de délabrement avancé. Ces véhicules avaient été transportés dans la zone contrôlée par les Israéliens avec les marques d'identification apposées par les Nations Unies. Ils ont entre-temps été repeints et les procédures régissant la vente des vieux véhicules sont maintenant plus strictes. Il est utile de mentionner à cet égard que la FINUL a fait savoir à plusieurs reprises aux FDI qu'elle était préoccupée par le fait que ces dernières utilisaient des véhicules blancs à quatre roues motrices semblables à ceux de la FINUL mais sans porter les marques d'identification des Nations Unies.

12. Le groupe d'observation créé en vertu de l'accord du 26 avril 1996 a tenu 11 réunions au quartier général de la FINUL pour examiner des plaintes formulées par Israël et le Liban. La FINUL a mis des locaux et des moyens de transport à la disposition des membres du groupe.

/...

13. Dans la zone qu'il contrôle, Israël a continué à maintenir une administration civile et des services de sécurité. L'infrastructure de la zone (routes, approvisionnement en électricité et en eau, bâtiments publics) a été encore améliorée, grâce essentiellement à une aide offerte par le Gouvernement libanais. Toutefois, la zone reste économiquement dépendante d'Israël, plus de 2 000 de ses habitants allant chaque jour travailler dans ce pays.

14. Les FDI et les forces de facto ont de temps à autre mené des opérations de recherche dans toute la zone contrôlée par Israël et ont procédé à plusieurs arrestations. Les cas d'enrôlement forcé dans les forces de facto signalés à la FINUL ont diminué. Tous les déplacements entre la zone et les autres parties du Liban sont restés sous le contrôle des FDI et des forces de facto et de leur système de sécurité. Un couvre-feu est encore imposé la nuit dans le village de Rshaf.

15. La FINUL a continué à venir en aide à la population civile de diverses façons : elle a fourni des soins médicaux, évacué les blessés, surveillé des récoltes, distribué des vêtements, des couvertures et des vivres, effectué des travaux de construction et distribué du matériel d'enseignement et de l'équipement à des écoles mal équipées. En outre, des ressources provenant de pays fournissant des contingents ont permis d'exécuter des projets de distribution d'eau, de fournir du matériel ou des services à des écoles et des orphelinats et de distribuer des fournitures à des services sociaux et à des personnes dans le besoin. Les centres médicaux et équipes mobiles médicales de la FINUL ont dispensé des soins à 4 300 civils en moyenne par mois et un service de soins dentaires a permis de traiter environ 150 cas par mois. Par ailleurs, la FINUL a aidé le Gouvernement libanais à transporter et distribuer des fournitures à des villages de la zone contrôlée par Israël lorsque ces villages connaissaient des difficultés économiques dues aux restrictions imposées par les FDI et les forces de facto. Pendant toute la période considérée, la FINUL a coopéré étroitement pour tout ce qui touche aux questions humanitaires avec les autorités libanaises, les organismes des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les autres organisations et institutions opérant au Liban. Elle a continué à neutraliser les engins non explosés se trouvant dans la zone d'opérations. Au total, 147 explosions contrôlées ont ainsi été effectuées.

16. Le 6 mars, un Palestinien qui était hébergé au quartier général de la FINUL depuis le 18 avril 1995, date à laquelle il avait été expulsé vers le Liban par les autorités israéliennes, a été autorisé à se rendre en Jordanie via Israël à la suite des contacts que n'ont cessé d'avoir la FINUL et les FDI.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

17. En juillet 1997, la FINUL était composée de 4 488 militaires des pays suivants : Fidji (596), Finlande (490), France (247), Ghana (651), Irlande (613), Italie (46), Népal (597), Norvège (616) et Pologne (632). La compagnie estonienne déployée pour six mois comme partie intégrante du bataillon norvégien a quitté le Liban en mai 1997. La FINUL a bénéficié du concours de 52 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST). En outre, elle a employé 445 civils, dont 125 recrutés sur le plan international et 320 localement. Le déploiement de la

/...

FINUL est indiqué sur la carte figurant en annexe ci-après. Le commandant de la Force demeure le général Stanislaw F. Wozniak.

18. J'ai le regret de faire savoir qu'un soldat français et deux soldats polonais sont morts et que le 21 juin, six soldats du bataillon irlandais ont été blessés, dont l'un grièvement, par l'explosion d'une mine au cours d'opérations de déminage menées près de Bayt Yahun. Depuis la création de la Force, 211 de ses membres sont morts : 76 par balle ou du fait de l'explosion de bombes, 84 à la suite d'accidents et 51 d'autres causes. Au total, 331 ont été blessés par balle ou par suite de l'explosion de mines ou de bombes.

19. Le problème des loyers dus par les autorités libanaises aux propriétaires des terrains et locaux utilisés par la FINUL n'est toujours pas réglé. Les propriétaires n'ont pas tous été payés et leur liste, établie par les autorités libanaises, continue à soulever des controverses. Certains ont demandé que la FINUL libère leurs terrains ou locaux. Pour des raisons d'ordre opérationnel pratique et budgétaire, seules quelques-unes de ces demandes peuvent être satisfaites.

20. La FINUL est restée en contact étroit avec les autorités libanaises au sujet de questions d'intérêt mutuel. Ces autorités ont apporté une aide précieuse pour la rotation des troupes et les activités logistiques à Beyrouth. L'armée libanaise a aidé à éviter des affrontements avec des éléments armés. Elle a également fourni des moyens de logement à certains contingents de la FINUL qui étaient en permission au Liban. La Force a continué de coopérer avec la gendarmerie libanaise pour les questions qui ont trait au maintien de l'ordre.

IV. ASPECTS FINANCIERS

21. Par sa résolution 51/233 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, pour inscription au Compte spécial de la FINUL, un crédit d'un montant brut de 124 969 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, sur la base d'un effectif moyen de 4 513 soldats et de la poursuite de ses responsabilités actuelles. La mise en recouvrement de ce montant, qui équivaut à un montant brut de 10 414 142 dollars par mois, est subordonnée à la décision du Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 juillet 1997.

22. Au 30 juin 1997, les contributions non acquittées au Compte spécial de la FINUL se montaient à 175 918 593 dollars. À la même date, le total des contributions non acquittées à l'ensemble des opérations de maintien de la paix se montait à 2,5 milliards de dollars.

V. OBSERVATIONS

23. Les hostilités ont légèrement augmenté dans le sud du Liban au cours des six derniers mois et les civils ont continué d'être pris pour cibles ou menacés. La situation est restée précaire et gravement préoccupante.

24. Le Représentant permanent adjoint du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a exposé la position de son gouvernement dans une lettre qu'il m'a

/...

adressée le 10 juillet 1997 (S/1997/534). Il m'a fait savoir dans la même lettre que son gouvernement avait demandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois.

25. Bien que la FINUL ait continué d'être mise dans l'impossibilité de s'acquitter de son mandat, la contribution qu'elle offre à la stabilité dans la région et la protection qu'elle est en mesure d'assurer à la population restent importantes. Je recommande donc que le Conseil de sécurité accepte la demande du Gouvernement libanais et proroge le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 janvier 1998.

26. Je dois une fois de plus appeler l'attention sur le fait que les fonds disponibles pour financer la Force demeurent nettement insuffisants. Les contributions non acquittées s'élèvent actuellement à environ 176 millions de dollars. Ce montant représente les sommes dues aux États Membres qui fournissent des contingents à la Force. Je demande instamment à tous les États Membres d'acquitter ponctuellement et intégralement leur contribution et de régler tous leurs arriérés. Je voudrais aussi remercier les gouvernements qui fournissent des contingents à la Force, en particulier ceux des pays en développement, de la compréhension et de la patience dont ils font preuve dans des circonstances difficiles.

27. Enfin, je tiens à rendre hommage au commandant de la Force, le général Stanislaw F. Wozniak, ainsi qu'à tous ceux, hommes et femmes, qui sont placés sous son commandement, pour la manière dont ils s'acquittent de leur mission difficile et souvent dangereuse. Leur discipline et leur courage sont remarquables et font honneur à eux-mêmes, à leur pays et à l'Organisation des Nations Unies.
